



Saint Martin La méanne
Vallée de la Dordogne

PAR CHEMIN MUNICIPAL

Octobre
2020

Bonjour à tous,

La pluie, tant attendue pour notre réseau d'eau et notre nature, est enfin venue. En effet, cet été, nous avons eu à gérer une période tendue fin août, avec une consommation d'eau pratiquement égale à notre production.

Bien que la situation soit revenue à la normale, les ressources ne remontent pas vite et nous devons continuer à penser et à agir comme si nous étions en pénurie constante. Il n'y a pas de petits gestes pour notre environnement : chacun a sa part dans cette lutte qui, malheureusement, devient pérenne. Je pense, entre-autre, à ceux qui ont une piscine chez eux et qui doivent impérativement la remplir avant juillet.

L'adressage dans les villages est en cours et la pose de la fibre se termine. Nous rompons ainsi l'isolement numérique de notre campagne, mais nous resterons vigilants sur l'isolement géographique de certains habitants, le contact humain valant tous les "clics", même fibrés.

Enfin, n'oublions pas que nous sommes en zone rouge COVID, et que les gestes barrières sont toujours de rigueur. Protégez-vous et protégez les autres.

Bonne lecture à tous.

Christian Pair



**La Mairie sera fermée
les 09 et 10 novembre 2020,
pour réorganisation des locaux.**

L'adressage des villages est en bonne voie

La mise en place des poteaux pour les plaques de rues est en cours. Les numéros des habitations seront distribués aux habitants qui pourront les fixer eux-mêmes ou avec l'aide des employés municipaux. Merci aux référents des villages qui, après avoir établi la numérotation, participent à cette mise en place.

L'acquisition des panneaux, d'un coût total de 4 158,10 € HT, est financée avec l'aide de l'État via la Préfecture de la Corrèze à hauteur de 30% (1 247.43€) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et celle du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 40% (1 663€).



PROJET COFINANCÉ
PAR L'ÉTAT AU TITRE
DE LA DETR



MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / fax : 05.55.29.28.48 / Service technique : 06.75.02.93.56 / email : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr / site internet : www.stmartinlameanne.fr /



Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

La commune souhaite s'engager dans la restauration des zones humides

Notre commune est riche de ses espaces naturels en particulier de **zones humides**. Ces dernières, comme celles de l'ensemble du territoire métropolitain, ont été soit soumises à une forte pression, soit abandonnées faute d'entretien. Elles ont régressé de façon importante. Leur rôle est pourtant essentiel.

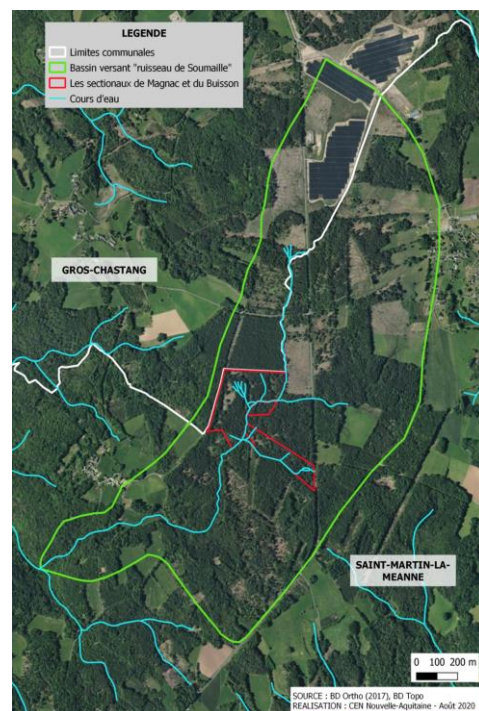
La municipalité, soucieuse d'œuvrer à leur préservation a répondu à un appel à projet "Restauration des zones humides", lancé par l'Entente pour l'eau.

Pour mémoire, un travail avait été initié par le passé, en lien avec le conservatoire des espaces naturels du Limousin (CEN). La commune est ainsi adhérente au Réseau Zones Humides, un diagnostic et un inventaire ont déjà été réalisés sur les "Chaux de Magnac" (en rouge sur la carte).

La municipalité souhaite, accompagnée des partenaires techniques que sont le CEN Nouvelle- Aquitaine et l'ONF – s'investir dans la préservation et la restauration des zones humides de la tête de bassin versant dénommée « bassin-versant du ruisseau de Soumaille » comprenant « les Chaux de Magnac » et la section du Buisson (en vert clair sur la carte).

Dans la pratique, le projet prévoit de 2021 à 2024, l'animation foncière, la réalisation de travaux, les suivis et des actions de communication.

La municipalité attend le retour de "l'Entente pour l'eau". Si celui-ci est positif, les propriétaires, les exploitants seront conviés à une réunion d'information.



Un nouveau plan de gestion pour les forêts de la commune gérées par L'ONF

La commune de Saint Martin a la chance de posséder des forêts sectionnelles, dont la plus grande est celle des anciennes sections de Laborie, Le Mas et Serre, le reste se partageant entre Magnac et Le Buisson.

La plus vaste (environ 15 ha) est située autour du stade, de part et d'autre de la départementale RD18.

Elle est gérée par l'ONF que nous avons revu récemment en rencontrant M. Guillaume Plas et M. Erik Madelaine.

Ils nous proposent un plan de gestion sur les prochaines années.

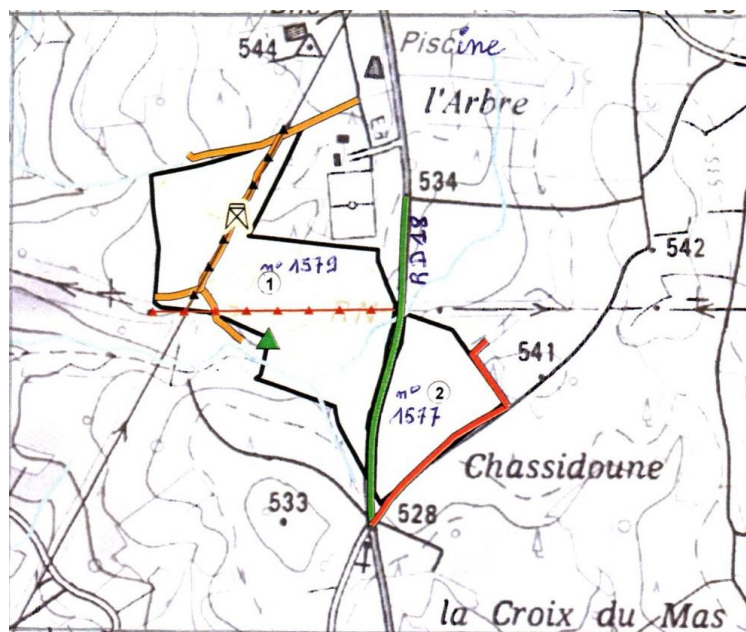
Il est prévu :

- Une coupe rase de la plantation (E1579) d'épicéas, sous le stade : plantés en 1960, ces épicéas dont certains sont secs et malades ne se développent plus, doivent être coupés d'ici 2024 et remplacés par de nouvelles essences mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques*;
- Des éclaircies dans la plantation (E1577) de mélèzes du Japon et de douglas dans la parcelle côté Lavastroux**.

À noter que les parcelles issues de Blanc-Mesnil, de la succession Pauty et Bouyges restent hors gestion ONF.

* Une ceinture arborée sera conservée tout autour du domaine du Camp de la Lune pour garder le volet paysager de cet espace.

** Le circuit VTT sera abandonné.



Une réflexion à conduire sur l'entretien du cimetière

De nombreux concitoyens nous ont fait part de leur réflexion sur l'entretien du cimetière, en particulier au cours de l'été. La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 dite « loi de transition énergétique » stipule que l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse dans les espaces publics (parcs et jardins, forêts, voiries...) est interdite à partir du 1er janvier 2017. Les cimetières sont concernés.

La municipalité respecte donc la loi. Le désherbage est un travail difficile, à remettre sur l'ouvrage de façon régulière.

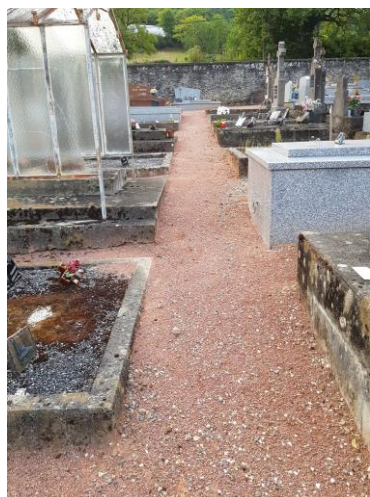
Nous avons engagé une première réflexion sur l'entretien du cimetière et les travaux éventuels de rénovation en visitant des cimetières (St Bazile, Saint Paul, Espagnac, Albussac, Monceaux sur Dordogne, Saint Bonnet les Tours de Merle et Marcillac-la-Croisille) et en interrogeant les maires sur les avantages et difficultés de l'entretien.

La première conclusion est qu'il n'y a aucune solution parfaite...

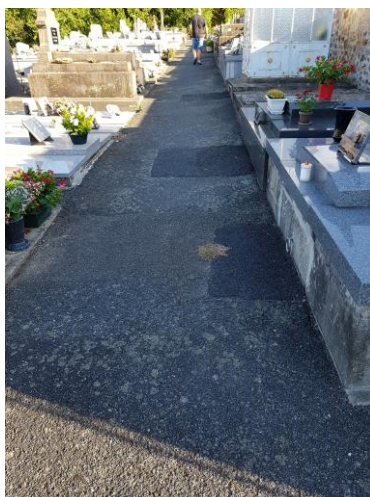
La municipalité souhaite organiser une consultation de la population qui s'intéresse au sujet. Pour ce, nous vous convions à nous faire part de votre intérêt, à participer à la réflexion. Ensuite, nous constituerons un petit groupe de 5 personnes en charge d'approfondir la réflexion, par tirage au sort des candidats. Ce groupe travaillera en lien étroit avec Cédric BOS, conseiller en charge du sujet.

Enfin la municipalité prendra sa décision.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



Saint Bazile



Albussac



Saint Bonnet les Tours de Merle

Gestes éco-citoyens

Parce que chaque geste compte pour préserver notre environnement, il est indispensable d'agir :

Trions nos déchets, respectons les poubelles de tri sélectif, n'abandonnons pas nos déchets dans la nature ou à côté des poubelles.

Notre « Tout à l'égout » est très sensible et n'apprécie pas les couches, serviettes hygiéniques, pâtes alimentaires et autres déchets non compatibles avec notre système car ces déchets risquent de bloquer les évacuations et nos cantonniers ont d'autres charges à effectuer.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques. (Laissons le passage pour les secours pompiers, ambulances, etc...). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France TELECOM, l'éclairage public et maintenant la fibre.

La Fibre

Une réunion publique sur la fibre à Saint Martin La Méanne : le mercredi 28 octobre 2020 à 20h30 au Foyer Rural.

L'objectif de cette réunion publique est de présenter la commercialisation de la fibre.

Deux projets d'investissements stratégiques pour notre commune

Dans le cadre d'un plan de relance de l'économie suite à la crise du COVID, le gouvernement a débloqué une enveloppe supplémentaire d'un milliard d'euros pour le soutien à l'investissement local. Les opérations susceptibles de bénéficier d'une subvention de 30 % doivent impérativement démarrer en 2020 et être terminées en 2021.

Dans ce cadre, notre commune a validé 2 dossiers en Conseil municipal du 11 septembre :

- La rénovation de la mini station de traitement des eaux usées à La Borie

Le Service SATESE du Conseil Départemental avait expertisé cette station et relevé son total dysfonctionnement. La réfection totale de cette station représente un coût de 6 453 € TTC et les travaux devraient commencer fin 2020.

- L'optimisation et modernisation du réseau d'eau potable

Ce projet d'un coût total de 65 000 € comprend 3 opérations :

- Remplacement des vieux capots fonte de nos châteaux d'eau
- Mise en place d'un système de gestion centralisé de nos ressources en eau, ce qui permettra un gain de 20 à 30 M3 / jour lors de la période cruciale des mois d'été
- Mise en place de chlorateurs automatiques afin de garantir une qualité optimum de l'eau distribuée

Subventions aux associations

Le montant des subventions attribué aux associations au titre de 2020 s'élève à 3 095,00 €.

Voirie : des travaux importants se profilent

2020 verra deux programmes de voirie se concrétiser :

Tout d'abord, la route de Maison Rouge et celle d'Ymont à Aussoleil qui nécessitent une réfection importante.

Un appel d'offre à procédure adaptée a été lancé.

A l'issue de la consultation des entreprises (8 entreprises ont consulté et seulement 2 ont répondu), les offres ont été examinées par la commission communale des travaux : après analyse, la commission a proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise EUROVIA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ; celle-ci s'élève à 54 527,00€ HT soit 65 432,40 € TTC.

Cette dépense est éligible à la subvention annuelle contractualisée avec le Département au titre de la dotation de voirie 2020, soit 10 000,00€ (40% d'un plafond de dépense HT de 25 000 €).

Enfin, une partie de la programmation de voirie 2019 concernant la rue des Diligences n'avait pu être réalisée avant la saison hivernale et restait en attente de réponse pour la subvention de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

L'arrêté attributif du 7 mai 2020 a déclaré l'opération éligible à une aide de 35% d'une dépense estimée de 55 800,00€ HT conformément au plan de financement voté le 17 septembre 2019.

Afin de poursuivre la réalisation de cette programmation sur l'exercice 2020, un appel d'offres a aussi été lancé en procédure adaptée. La commission a aussi proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise EUROVIA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ; celle-ci s'élève à 47 830,00 € HT soit 57 396,00 € TTC.

L'entreprise EUROVIA devrait débiter les travaux, la semaine du 12 novembre 2020.

Nous déposerons un avis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant des lieux concernés dès que nous aurons le jour exact de réalisation des travaux. La circulation dans le village d'Aussoleil sera impossible.



PROJET COFINANCÉ
PAR L'ÉTAT AU TITRE
DE LA DETR

Information importante : Tout démarchage téléphonique pour l'isolation à 1€ est interdite depuis fin juillet.